

TM FILMS
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Société EURL THIBAUT MAITREJEAN exploite sous le nom commercial TM FILMS une agence de production et de communication audiovisuelle. La liste des services proposés par le Prestataire peut être consultée sur le site Internet disponible à l'adresse : <https://www.tmfilms.bzh/>.

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de ventes ont essentiellement pour objet de définir les relations contractuelles entre la Société THIBAUT MAITREJEAN et ses Clients.

2 - DEFINITIONS

Les termes et expressions visés ci-après signifient, lorsqu'ils sont précédés d'une lettre majuscule, pour les besoins de l'interprétation et de l'exécution des présentes :

- " Client " : désigne le cocontractant qui passe commande auprès de la Société THIBAUT MAITREJEAN,
- " Commande " : désigne toute demande de Prestations adressée par un Client à la Société THIBAUT MAITREJEAN ;
- " CGV " : désigne les Conditions générales de vente qui font l'objet des présentes ;
- " Conditions Particulières " : désigne les conditions de ventes spécifiques applicables au Client ;
- " Livraison " : désigne la mise à disposition du Produit au Client. La Livraison Finale désigne la mise à disposition du Produit Final au Client.
- " Prestataire " ou " THIBAUT MAITREJEAN " : désigne la Société THIBAUT MAITREJEAN [Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à PLOUFRAGAN (22440) 7 Rue du Grasset, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 843 687 088].
- " Prestation " : désigne l'ensemble des services proposés par le Prestataire, à savoir :
 - Le tournage, qu'il s'agisse de clips musicaux, de reportages, de captations de spectacles vivants ou musicaux, de documentaires, de films d'entreprises et institutionnels, de films évènementiels, de films publicitaires, de performances artistiques, d'animation graphique, d'habillage TV, de court-métrage.
 - La post-production, qui comprend l'ensemble des opérations qui finalisent la fabrication d'un film : montage, mixage audio, conformation, étalonnage, motion design.
- " Partie(s) " : désigne le Client et/ou la Prestataire.
- " Produit " : désigne le résultat de la Prestation vidéo ou photographique. Le Produit Final est le Produit livré par le Prestataire au Client après les dernières modifications.
- " Prix " : désigne la somme prévisionnelle fixée sur le devis, pouvant être modifiée par accord commun entre le Prestataire et le Client.
- " Prix total " : désigne la somme définitive indiquée sur la Facture et due par le CLIENT.
- " Site internet " : désigne le site internet du Prestataire accessible à l'adresse : <https://www.tmfilms.bzh/>

3 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit ses Services aux Clients qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire, par contact direct (téléphone : [06.25.91.09.90](tel:06.25.91.09.90) ou adresse électronique : maitrejean.thi@gmail.com) ou via un support papier. Elles prévalent sur les conditions figurant sur les documents commerciaux transmis au Client à défaut d'acceptation expresse du Prestataire ; toute condition contraire posée par le Client étant inopposable au Prestataire. Toute dérogation aux présentes CGV devra le cas échéant, faire l'objet d'un accord exprès du Prestataire.

4 - MODALITES DE COMMANDE

Après définition conjointe du projet, THIBAUT MAITREJEAN transmet un devis au Client. Le délai de validité du devis émis par le Prestataire est de 1 mois. Au-delà de ce délai le Prestataire se réserve le droit de modifier les modalités d'exécution des Services initialement proposés. Un nouveau devis sera, le cas échéant, envoyé au Client.

Le devis contient les précisions suivantes :

- une définition générale du projet du Client,
- la durée du tournage,
- le Prix et le délai prévisionnel de la Prestation si le Client impose une limite de temps pour la Livraison,
- le cadre matériel (prix) et temporel (durée/délais) de la réalisation du Produit,
- et tout autre sujet discuté auparavant entre le Client et le Prestataire.

Les ventes de Prestations ne sont parfaites qu'après (i) acceptation du devis par le Client, matérialisée par l'envoi d'un exemplaire paraphé et signé du devis auquel sont annexées les présentes CGV, par courrier ou par mail, et (ii) le règlement d'un acompte correspondant à 30% du Prix par le Client au Prestataire. A compter de cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.

Les éventuelles modifications de la Commande ou Services supplémentaires demandés par le Client donneront lieu à l'établissement par le Prestataire d'un devis complémentaire, signé par le Client, qui ne portera pas atteinte aux conventions déjà conclues, sauf mention expresse.

5 - EXECUTION DE LA COMMANDE

Dès que la Commande est devenue définitive, THIBAUT MAITREJEAN fixe avec le Client le détail des opérations nécessaires, le planning indicatif et particulièrement le(s) jour(s) et horaires de réalisation du tournage. Sauf cas, de force majeure, le tournage devra impérativement intervenir aux dates prévues. A défaut, le report de la date initialement prévue pourrait donner lieu à une facturation complémentaire.

Après réalisation des Prestations, le Prestataire mettra une première version du Produit à disposition.

Le Prestataire s'efforcera de respecter le délai de Livraison indiqué. Toutefois, ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.

Ce 1^{er} exemplaire est destiné à servir de base pour les éventuelles modifications que le Client voudrait apporter. Le nombre des modifications pouvant être demandées par le Client n'est pas limité mais le nombre de demandes est limité à trois - le Client devant donc regrouper l'ensemble des modifications qu'il souhaite - pour arriver à la Livraison Finale.

Le Client est informé que lesdites modifications ne peuvent toutefois pas porter sur : la musique, le scénario, la structure des effets spéciaux et ne doivent pas entraîner la réalisation de nouvelles captations d'images par le Prestataire. Si le Client souhaite apporter des modifications sur ces éléments ou des modifications exigeant de nouvelles captations d'images par le Prestataire, un nouveau devis lui sera adressé, et devra être accepté par le Client pour avant réalisation des modifications demandées par le Prestataire.

Le Produit Final sera livré sous forme de fichier informatique par courrier électronique ou un autre support déterminé à l'avance.

6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client devra apporter au Prestataire toute information, élément et document nécessaires à la Prestation. Le Client s'engage à conserver une copie des médias qu'il remet au Prestataire et ne saurait engager la responsabilité de ce dernier en cas de pertes des données confiées.

Afin que le Prestataire puisse réaliser la Prestation commandée par le Client, ce dernier s'engage :

- à obtenir les droits à l'image des divers participants et/ou intervenants à la Prestation ; à défaut, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.
- à obtenir les droits de diffusion de toute image, photo, vidéo ou musique fournie au Prestataire. Si aucun droit de diffusion n'a été obtenu par le CLIENT ; à défaut, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

Si certains des participants et/ou intervenants ne souhaitent pas ou plus accorder leur droit à l'image, le Client s'engage à informer le THIBAUT MAITREJEAN aussitôt. Si un tel changement impacte le contenu de la Prestation déjà réalisée et que le Prestataire doit recommencer ou modifier sa Prestation, les frais et honoraires liés à cette modification seront à la charge du Client.

Le Client garantit au Prestataire qu'il détient ou qu'il s'est fait céder ou concéder l'ensemble des droits attachés aux médias qu'il transmet au Prestataire pour l'utilisation prévue dans le cadre de la Prestation et dans la réalisation du Produit et dans son exploitation, et notamment tous droits de marques, droits d'auteur, de dessins et modèles, bases de données etc.

7 - DROIT A L'IMAGE

Les organisateurs d'événements (privés ou ouverts au publics) sont tenus d'indiquer aux participants et spectateurs qu'une équipe de production audiovisuelle est sur le lieu de l'événement. La responsabilité de THIBAUT MAITREJEAN ne pourra être engagée à cet égard.

8 - TARIFS

Les Prestations sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la Commande, selon le barème du Prestataire et le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Modalités Commandes " ci-dessus. Le Prix est exprimé en Euros, HT et TTC.

Le Prix inclut les montants des droits d'utilisation.

Les frais de déplacement du Prestataire, comptabilisés à partir du siège social du Prestataire, seront facturés au Client.

Sauf mention contraire sur le devis, le Client verse au Prestataire trente pour cent (30%) du Prix lors de la signature de ce dernier. Le solde, soit la différence entre l'acompte et le Prix Total sera réglé, à la Livraison du Produit Final après l'apport des modifications et en tout état de cause dans les trente (30) jours de la date d'émission de la facture par le Prestataire.

Le paiement peut se faire par chèque ou virement bancaire, aux coordonnées bancaires indiquées sur la facture.

Le Paiement s'entend de l'encaissement par le Prestataire de l'intégralité du montant de la facture, et non de la simple remise d'un titre emportant obligation de payer.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la Commande seront appliquées de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le Client professionnel sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 euros, majoré le cas échéant sur justifications de frais engagés à cette fin par le Prestataire.

En outre, le Prestataire se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Tout paiement qui est fait au Prestataire s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

9 - RESPONSABILITE ET GARANTIES

A défaut de réserves expressément émises par le Client dans les SEPT (7) jours calendaires de la Livraison du Produit Final, celui-ci est réputé conforme à la Commande. Aucune réclamation relative à la conformité du Produit final ne sera postérieurement recevable.

Toute réclamation de la part du Client relative à la responsabilité du Prestataire doit se faire par courrier recommandé avec accusé de réception dans les sept (7) jours calendaires suivant la date de l'objet de la réclamation.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Prestations.

Le dépassement des délais de Livraison ne peut donner lieu à des Dommages et Intérêts, à retenue, ni à l'annulation des commandes en cours.

Le Prestataire s'efforcera de proposer au Client, en fonction des informations et indications fournies par lui, un Produit conforme aux attentes du Client. Toutefois, dans la mesure où le Produit est réalisé à la demande, en fonction des informations et indications fournies par le Client, le Prestataire n'est tenu que d'une obligation de moyen et non d'une obligation de résultat. Le Prestataire ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable de la fourniture de Prestations non-conformes aux attentes du Client qui résulterait des inexactitudes, omissions ou variations des informations et indications fournies par le Client.

La responsabilité du Prestataire relativement à la perte ou la détérioration des médias qui lui sont confiés par le Client est limitée au remboursement des supports vierges.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de perte accidentelle des données photos, vidéos ou autres, réalisées au cours de la prestation (souci électronique, sinistre, etc..).

Toute inexécution de l'une quelconque des obligations contractuelles par le Client fonde la résiliation, par le Prestataire, de la commande du Client, et ce dix (10) jours après l'envoi la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, sans que l'acompte versé par lui ne puisse faire l'objet d'un quelconque remboursement ou d'une compensation.

10 - UTILISATION DU PRODUIT PAR LE CLIENT

Le Client utilise le Produit livré par le Prestataire sous son entière responsabilité.

En conséquence, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice direct ou indirect qui résulterait de l'utilisation du Produit qui pourra en être faite par le Client ou les tiers.

Le Prestataire ne pourrait également être tenu responsable si l'utilisation du Produit devait contrevenir aux dispositions de la législation française relative au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs, ou de toute autre législation étrangère en la matière.

Le Produit étant réalisé selon un cahier des charges déterminé par le Client, celui-ci doit s'assurer avant toute exploitation du Produit pour son compte ou pour le compte d'autrui, de sa licéité et de son adéquation avec le but initialement poursuivi.

Le Client s'engage à garantir, indemniser, et relever le Prestataire de tous frais et préjudices directs et indirects, ainsi que de toutes condamnations qu'il pourrait subir du fait d'une action engagée par les tiers à son encontre résultant de l'utilisation du Produit, réalisé à partir d'éléments transmis par le Client.

Enfin, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation, sous quelque forme que ce soit, de manière directe ou indirecte, du Produit, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Client ne peut utiliser et diffuser le Produit Final uniquement tel qu'il lui a été livré par le Prestataire. Par conséquent, le Client n'est pas autorisé à modifier le Produit Final, ni même à décomposer, diffuser, exploiter séparément des éléments du Produit Final.

11 - ASSURANCE

Le Client déclare être assuré dans ses locaux, pour lui ou toute personne dont il pourrait être responsable, de tous dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble du matériel du Prestataire pendant l'exécution de la Prestation. Pour garantir cette responsabilité, le Client déclare avoir souscrit à une assurance qui couvre ces risques, y compris en cas de force majeure (incendie par exemple). Le Prestataire déclare être couvert par les assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs dont il serait rendu responsable. Cette assurance doit expressément prévoir la prise en charge des dommages que le Client, son personnel ou des tiers subiraient du fait du Prestataire. Le Prestataire s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat et à en justifier sur demande du Client.

12 - CONFIDENTIALITE

Le Prestataire et le Client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution, y compris postérieurement au contrat. Le Client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire du Prestataire. Le Prestataire doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes.

13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Produits réalisés par le Prestataire sont protégés par le droit d'auteur et les droits voisins.

Le Prestataire demeure donc titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur toutes ses propositions relatives au Produit, sur le Produit et sur ses Prestations.

Le Prestataire cède au Client le droit d'utilisation du Produit, uniquement dans le cadre des conditions définies au devis. A défaut de dispositions contraires prévues au devis, le Prestataire concède au Client un droit de diffusion du Produit Final sans limite de temps.

S'il le souhaite, le Client peut demander au Prestataire une cession totale ou partielle des droits d'auteur attachés au Produit Final. Le Prestataire émettra alors une proposition financière pour la cession des droits que le Client sera libre d'accepter ou non.

Le Prestataire demeure quant à lui libre d'utiliser l'ensemble des documents établis pour la Prestation, ses propositions relatives au Produit, et de procéder ou de faire procéder à la diffusion d'extraits, dans un cadre uniquement promotionnel, publicitaire et non lucratif. Cette diffusion peut se faire par n'importe quel moyen du Prestataire et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, via son Site internet ou toute plateforme vidéo de son choix.

Le Client devra impérativement informer le Prestataire du caractère confidentiel ou secret des éléments du Produit s'il y avait lieu.

Également, si l'objet du Produit doit être présenté commercialement ou être maintenu secret jusqu'à une date donnée, le Client doit en informer le Prestataire qui s'engage à ne pas diffuser le Produit avant la date indiquée par le Client. Passée cette date, peu importe que le Client ait effectivement procédé à la diffusion du Produit Final, le Prestataire redevient libre de diffuser et d'exploiter le PRODUIT et ses éléments dans le cadre de son activité, à des fins notamment promotionnelles ou publicitaires.

Le Prestataire demeure ainsi libre d'utiliser l'ensemble des éléments réalisés pour le Produit. Le Prestataire s'engage toutefois à ne pas reprendre pour ses autres prestations le même scénario ou assemblage, et à ne pas générer une quelconque confusion avec le Produit Final réalisé pour le Client.

En cas de refus de la part du Client d'une utilisation encadrée par les présentes par le Prestataire des éléments composant le Produit et des extraits de ce dernier, le Client doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au Prestataire en motivant son refus de diffusion.

Les droits sur le Produit demeurant la Propriété du Prestataire, il appartiendra à ce dernier de décider d'accepter ou non la demande du Client.

14 - CONSERVATION DES ELEMENTS DE REALISATION DU PRODUIT

Sauf mention particulière du devis ou annexe datée et signée par les parties, l'ensemble des éléments, quel que soit leur forme, établis par le Prestataire au cours de sa Prestation ne sont conservés que pour une durée de deux (2) ans après la Livraison du Produit Final. Le Client peut demander au Prestataire que cette conservation soit prolongée en souscrivant, lors de sa Commande, à l'option correspondante, ou par annexe ultérieure. Dans cette dernière hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de perte accidentelle des données (souci électronique, sinistre, etc.).

15 - DROIT DE RETRACTATION – ANNULATION DE LA VENTE

Selon la législation française aucun droit de rétractation n'est autorisé pour le Client professionnel. La vente est donc parfaite dès acceptation du devis et ne peut pas être annulée. Le Client particulier dispose d'un délai de rétractation légal de 15 jours à compter de la date de signature du devis, au-delà de ce délai, il devra s'acquitter du montant total de la Prestation s'il ne souhaite pas honorer les termes du contrat. En tant que besoin, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux Produits personnalisés.

16 - FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de quatre-vingt-dix (90) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, les présentes seront purement et simplement résolues, de plein droit, sans sommation, ni formalité.

17 - LITIGE

Les présentes CGV seront régies par la loi française.

Si l'une des dispositions des CGV est considérée comme invalide, illégale ou inapplicable, la validité, la légalité et l'applicabilité de toutes les autres stipulations n'en seront en aucune manière affectées ou altérées. Les Parties tenteront de remplacer ladite disposition par une disposition qui réponde fidèlement à l'objectif économique ou juridique de la stipulation invalidée.

En cas de litige, les Parties s'engagent à tout faire pour essayer de régler à l'amiable tout litige qui pourrait éventuellement naître entre elles de l'exécution de la Commande, notamment en faisant appel au Centre de Médiation des Côtes d'Armor. Le Client particulier est par ailleurs informé qu'il peut recourir à une médiation conventionnelle notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L.612-1 du Code de la consommation).

Toutefois, si aucune issue amiable n'était trouvée, le litige serait porté à la connaissance des Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

18 - ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

19 - IMPREVISION

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les Prestations fournies par le Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

20 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLE

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le Prestataire rappelle au Client que les données nominatives qui sont recueillies sont nécessaires pour le traitement de sa Commande et pour l'établissement des factures.

Ces dernières peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de Prestataire, chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des Commandes.

Enfin, le Client dispose, conformément aux réglementations citées ci-dessus, d'un droit d'accès permanent, d'un droit de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Pour exercer ses droits, précités, le Client peut contacter le Prestataire à l'adresse électronique suivante : maitrejean.thi@gmail.com.

* * * * *